



RAPPORT D'EVALUATION

de la convention de subventionnement 2009-2012

entre

la République et canton de Genève

ci-après l'Etat de Genève

la Ville de Genève

ci-après la Ville

et l'Association pour l'encouragement de la Musique impRovisée

ci-après l'AMR

Mars 2012

TABLE DES MATIERES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 1.1. Contexte de l'évaluation | 3 |
| 1.2. Démarche | 3 |
| 2. EVALUATION | 4 |
| 2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de l'AMR et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève | 4 |
| 2.2. Relations entre les parties signataires | 4 |
| 2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents | 4 |
| 2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties | 4 |
| 2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord | 5 |
| 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties | 5 |
| 2.3.1. Réalisation des engagements de l'AMR | 5 |
| 2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques | 8 |
| 2.3.3. Bilans financiers et comptables | 9 |
| 2.4. Réalisation des objectifs de l'AMR | 11 |
| 3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES | 20 |
| ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD | 21 |
| ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES | 24 |

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 26 juin 2008, la Ville, l'Etat de Genève et l'AMR ont signé une convention de subventionnement pour la période 2009-2012.

Cette convention arrive donc à échéance le 31 décembre 2012. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des exercices 2009, 2010 et 2011 et des éléments connus de 2012.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants des signataires de la convention, qui n'ont pas fait appel à une instance d'évaluation externe.

Les représentants de la Ville, de l'Etat de Genève et de l'AMR se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville, l'Etat de Genève et le projet artistique de l'AMR, les charges financières liées à la gestion de l'AMR, les engagements des parties ainsi que les réalisations de l'AMR. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de l'AMR et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève

La convention confirme que le projet culturel de l'AMR (l'article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet artistique et culturel de l'AMR mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20). Atteint
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

L'échange d'information a toujours été fluide et correct.

Le Service cantonal de la culture a deux personnes de contact : Mme Keckeis pour tout ce qui a trait à l'enseignement musical de base et à l'accréditation de l'AMR et M. Gentinetta pour les activités de production et de diffusion. L'AMR veillera dorénavant à transmettre les informations à ces deux personnes.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, l'Etat de Genève et l'AMR entretiennent de bons contacts et sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 15 mars, l'AMR fournit à la Ville et à l'Etat de Genève :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et à l'Etat de Genève au plus tard le 30 avril.

(art. 8)

Partiellement atteint

Les documents ont été remis avec du retard chaque année en raison des ressources limitées de l'AMR en terme de personnel administratif. Néanmoins, l'AMR a fourni dans les délais les comptes provisoires.

La conformité des comptes aux normes Swiss GAAP RPC n'est pas mentionnée dans les rapports des réviseurs. L'AMR a demandé aux réviseurs d'y être attentifs dans le prochain rapport.

Le 31 octobre 2011 au plus tard, l'AMR fournira à la Ville et à l'Etat de Genève un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2013-2016) (art. 7).

Atteint

Avec l'accord de la Ville et de l'Etat de Genève, l'AMR a remis son plan financier 2013-2016 après le délai mentionné dans la convention. L'établissement de ce plan dépendait en effet de la prise de décisions en lien avec la réforme de l'enseignement musical de base.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de l'AMR, de la Ville et de l'Etat de Genève. Les engagements de l'AMR en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements de l'AMR

L'AMR s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Conformément à l'article 8 de la LIAF (D1 11), l'AMR s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève (art. 6).

Atteint

L'AMR n'a procédé à aucune redistribution de la subvention reçue.

L'AMR sollicite régulièrement des aides financières supplémentaires pour la réalisation de

sa mission. A titre d'exemple, durant la période de la convention, l'AMR a reçu une subvention de la part de la SUISA à l'occasion du 30^e Festival de l'AMR. En 2012, elle va demander un soutien à la Loterie Romande pour le renouvellement de son parc de pianos. De plus, des dons privés sont reçus chaque année.

Mentionner le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur tout document promotionnel produit par l'AMR. Atteint

Les armoiries de la Ville et de l'Etat de Genève doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

L'AMR mentionne le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur ses documents promotionnels.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

La Ville et l'Etat de Genève n'ont pas connaissance de problèmes concernant la gestion du personnel de l'AMR.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

L'AMR a mis en place un système de contrôle interne.

Les tableaux des risques sont mis à jour chaque année.

Les procédures seront prochainement mises par écrit.

Les comptes 2010 ont fait l'objet d'un contrôle ordinaire. En 2011, les directives de l'Etat de Genève ont été adaptées. Elles prévoient désormais un contrôle restreint pour les institutions recevant une subvention de l'Etat de Genève inférieure à un million de francs, ce qui est le cas de l'AMR.

S'engager à : Atteint

adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;

ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;

constituer les archives historiques;

conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

(art. 12)

Les archives de l'association, actuellement stockées dans les combles du Sud des Alpes, sont en cours de tri, de classement et de mise en sécurité. Les archives administratives seront rangées dans la salle des professeurs et celles portant sur l'histoire de l'AMR (photos, enregistrements, affiches, journaux) seront placées dans une armoire sécurisée dans l'espace administratif.

Dans l'espace de l'accueil ont été placés les deux postes informatiques faisant partie du centre de documentation, qui permettent l'écoute des archives audiovisuelles de l'AMR (avec le concours de MEMORIAV, TRS et la Phonothèque Nationale Suisse). L'inauguration du centre de documentation, initialement prévue au printemps 2009 et retardée par un changement de personnel au sein de l'administration, a finalement eu lieu en septembre 2011.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.
Respecter les principes du développement durable.
(art. 13)

Atteint

L'AMR organise la récupération du verre, de l'aluminium, du PET et du papier.

Elle a mis en place un système d'éclairage automatique dans tous les lieux de passage afin d'économiser de l'énergie.

La buvette de l'accueil n'emploie plus de vaisselle jetable, celle-ci a été remplacée par de la vaisselle de récupération. L'AMR étudie la possibilité d'utiliser le système de gobelets en plastique lavables et réutilisables pour le festival des Croupettes. Des entretiens avec les entreprises qui fournissent ce service ont déjà eu lieu.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

L'AMR est autonome quant aux choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions qui lui sont allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 14). Atteint

Les collectivités publiques ne sont pas intervenues dans les choix artistiques et de programmation.

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 3'160'000 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 790'000 F. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total 1'117'200 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 238'800 F pour 2009 et de 292'800 F pour les exercices 2010, 2011 et 2012. (art. 15) Atteint

Suite à la décision du Conseil municipal d'indexer les subventions régulières de 3,09% en 2010, la Ville a versé 814'400 F en 2010, 2011 et 2012 au lieu des 790'000 F mentionnés dans la convention.

L'Etat de Genève a versé les montants mentionnés dans la convention.

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance. Les contributions de l'Etat de Genève sont versées mensuellement. (art. 17) Atteint

Les versements ont suivi le rythme prévu dans la convention.

La Ville met gracieusement à disposition de l'AMR le bâtiment « Sud des Alpes », sis 10, rue des Alpes. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée et constitue un prêt à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations. La valeur locative du bâtiment est estimée à 218'714 francs par an (base 2008). Elle sera indexée chaque année en fonction des informations transmises par la Gérance immobilière municipale. (art. 16) Atteint

La Ville a mis à disposition de l'AMR le bâtiment « Sud des Alpes » durant toute la période de validité de la convention.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les deux collectivités publiques à l'AMR et doit figurer dans ses comptes (art. 16). Atteint

L'AMR fait figurer la valeur de tous les apports en nature dans ses comptes.

A l'échéance de la convention, l'AMR conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. L'AMR assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19). Sera évalué
au terme de
l'exercice
2012

Le résultat de l'exercice 2009, après compensation du découvert de 2008, aurait dû être réparti conformément à l'article 19. L'AMR corrigera cette situation dans les comptes de l'exercice 2011.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

2009 : l'AMR équilibre ses comptes

L'AMR a réussi à terminer l'année 2009 en ayant totalement épongé le déficit qui, en 2007, s'élevait encore à 49'000 francs. En 2008, l'AMR avait déjà réussi à remonter la pente en bouclant l'exercice avec un bénéfice de 31'000 francs. Restait donc en 2009 à poursuivre l'effort pour combler l'ultime trou de 18'000 francs. Pour tenir ce difficile pari, il a fallu prendre des mesures d'économie draconiennes. L'AMR s'est ainsi serré la ceinture d'un bon cran en organisant la 28^e édition de son festival annuel, non pas à l'Alhambra mais dans les murs du Sud des Alpes. La programmation a resserré d'une manière générale ses frais et n'a confié cette année-là que deux cartes blanches contre quatre en 2008. Elle a aussi supprimé deux concerts du lundi au jeudi à la Cave du Sud des Alpes.

Une autre économie substantielle vient de la Suisse qui a eu la bonne idée d'alléger quelque peu ses taux d'imposition. Le ciel y a mis du sien également en réservant une météo très favorable pour la Fête de l'AMR aux Cropettes.

Ces économies diverses et ces quelques gains supplémentaires ont permis d'organiser quelques événements particuliers comme l'accueil durant trois jours en septembre au Sud des Alpes du congrès annuel de la Fédération française des scènes de jazz (dont l'AMR fait partie et qui regroupe une quarantaine d'associations), ou comme l'organisation le 9 novembre en coproduction avec la SSR et le pour-cent culturel Migros d'un concert de Dave Holland à la salle Ernest-Ansermet. En dépenses extraordinaires, l'AMR a pu aussi engager les sommes nécessaires à couvrir les frais multiples occasionnés par l'obtention de la certification et débloquer, dans le domaine pédagogique, les fonds qui ont permis la publication d'une brochure spéciale intitulée «Apprendre le jazz à Genève».

2010 : l'AMR consolide ses finances

Les comptes 2010 se soldent avec un résultat positif de 34'363 francs. C'est mieux que ce que prévoyait le budget, qui estimait que l'AMR finirait l'année «à zéro», si l'on peut dire, sans pertes ni bénéfices.

La plus grande différence entre le budget et les comptes se situe du côté des charges: l'AMR a comptabilisé 1'886'930 francs pour un budget total de 1'950'000 francs, soit une différence de 63'070 francs. Pour ce qui est des recettes, la différence est moindre mais néanmoins notable avec 28'783 francs de gains espérés mais qui finalement n'ont pas été réalisés. En ce qui concerne les charges, l'on peut dire essentiellement que la masse salariale et les charges sociales n'ont coûté que 1'440 francs de plus que ce qui était prévu. Grande différence en revanche pour les coûts d'exploitation, qui ont nécessité 97'000 francs de moins que ne le supputaient les prévisions. Les frais généraux par contre ont mobilisé 38'000 francs de plus que ce qui était envisagé. Du côté des produits, l'AMR a engrangé 85'000 francs de recettes propres en moins que budgétées, avec notamment une baisse du nombre des entrées et des recettes des bars.

Au final, l'AMR a pu garder la tête hors de l'eau grâce aux vitamines apportées de l'extérieur, comme l'indexation de 3% des subventions ordinaires décidée par le Conseil municipal, ce qui représente 24'400 francs, une somme que le comité a décidé de reporter sur les salaires réguliers versés par l'association. La subvention ordinaire de la Ville passe ainsi à 814'400 francs.

Si la Ville a consenti cet effort supplémentaire, le Canton de Genève n'est pas en reste puisque le Département de l'instruction publique a augmenté de 54'000 francs son aide, qui actuellement culmine annuellement à 292'800 francs. Autre coup de pouce, venu celui-ci de la Fondation Suisa, qui a fait un don de 10'000 francs. Le comité a décidé d'attribuer cette manne au financement du nouveau site internet de l'AMR.

2011 : l'AMR investit

Alors que le résultat budgété était d'un léger bénéfice de 4'630 francs, l'exercice 2011 se solde par une perte de 20'392,75. Plusieurs éléments expliquent cette différence :

- certaines sommes budgétées n'ont pas été réactualisées automatiquement.
- Suite au résultat des comptes 2010, le comité a choisi de procéder à certains investissements répondant à des besoins exprimés depuis plusieurs années. Principalement, l'AMR a investi dans le matériel de sonorisation de sa salle de concert, de deux nouvelles batteries pour les salles de répétitions / Ateliers et une mise à jour du parc informatique de l'administration (matériels, logiciels et licences).

Au niveau pédagogique, l'étoffement espéré des différents stages a pu se réaliser.

Concernant les produits, un don privé de 5'000 francs pour la production et une subvention extraordinaire de la Ville de Genève de 10'000 francs attribuée au 30^e Festival de Jazz de l'AMR sont venus s'inscrire en plus dans cet exercice.

2.4. Réalisation des objectifs de l'AMR

Les objectifs et les activités de l'AMR sont décrits dans la convention de subventionnement (à l'article 5 et à l'annexe 1). Les indicateurs commentés ci-dessous ont été définis par la Ville, l'Etat de Genève et l'AMR. Ils figurent à l'annexe 4 de la convention.

Objectif 1 : Encourager la pratique des musiques d'improvisation dans leurs expressions traditionnelles et contemporaines.

Indicateurs :

- Liste des principales activités qui se sont déroulées au "Sud des Alpes" :

- Mise à disposition de locaux de répétitions pour les membres ayant une carte utilisateur.
- Ateliers (cours d'orchestre).
- Projections de films d'archives de concerts à l'AMR (Mémoires vives, les mardis en début de soirée, à l'accueil).
- « Laboratoires » : Depuis 2010, sous l'impulsion de membres musiciens, une scène libre propice aux rencontres musicales spontanées s'est installée dans l'accueil, en préambule aux concerts des vendredi et samedi soirs.
- Manifestations dans la salle de concert, quatre par semaine en moyenne entre concerts, jam sessions, concerts d'atelier, stages, examens publics.
- Séries de 4 concerts à la cave. Après une période caractérisée par des contraintes budgétaires, le comité a ramené à 15/16 par an les semaines destinées à la présentation de nouveaux groupes. A la cave se déroulent aussi les jam sessions des ateliers, un mercredi sur deux en moyenne.

- Nombre de numéros de Viva la Musica publiés (valeur-cible : 9 par année) :

La valeur-cible a été respectée durant toute la période. Viva la Musica est également consultable sous forme de fichier pdf sur le site de l'AMR.

- Liste des Ateliers :

2008-2009

- 5 ateliers binaires normaux (2 h)
- 15 ateliers de jazz moderne normaux (2 h)
- 6 ateliers à thèmes (2 h) : Yellow Steps Ahead (P. Cornaz), Le jazz des années 60 (M. Rossignelly), New Standards (N. Masson), La musique du Nigeria (B. Duval), Spécial Mingus (O. Magnenat) et De Bill Evans à Clare Fischer (M. Bastet)
- 2 ateliers de composition spontanée (2 h)
- 1 atelier « Big Band » (3 h)
- 2 ateliers « latin jazz » (2 h)
- 3 ateliers « spécial piano » (2 h)
- 1 atelier « spécial guitare » (2 h)
- 2 ateliers de chant (2 h)
- 1 atelier d'harmonie (2 h)
- 1/2 atelier de formation de l'oreille (1 h)
- 1 cours de formation de l'oreille (2 h classe pro)
- 1 cours de repiquage (1 h classe pro)
- 4 ateliers Junior (2 h)
- 1 coordination (2 h)

2009-2010

- 5 ateliers binaires normaux (2 h)
- 17 ateliers de jazz moderne normaux (2 h)
- 5 ateliers à thèmes (2 h) : Yellow Steps Report (M. Godinat), Le jazz des années 60 (M. Rossignelly), New Standards (N. Masson), La musique du Nigeria (B. Duval) et De Bill Evans à Clare Fischer (M. Bastet)
- 2 ateliers de composition spontanée (2 h)
- 1 atelier « Big Band » (3 h)
- 1 atelier « latin jazz » (2 h)
- 3 ateliers « spécial piano » (2 h)
- 1 atelier « spécial guitare » (2 h)
- 2 ateliers de chant (2 h)
- 1 atelier d'harmonie (2 h)
- 3 ateliers de formation de l'oreille (1 h)
- 1 cours de formation de l'oreille (2 h classe pro)
- 1 cours de repiquage (1 h classe pro)
- 4 ateliers Junior (2 h)
- 1 coordination (2 h)

2010-2011

- 5 ateliers binaires normaux (2 h)
- 17 ateliers de jazz moderne normaux (2 h)
- 6 ateliers à thèmes (2 h) : South African Jazz (M. Godinat), Boris Vian et le Jazz (N. Lambert), Le jazz manouche (D. Robin), La Musique d'Astor Piazzola (R. Esmerode), De Scofield à Frisell (L. Pagano) et J. Coltrane, Atlantic changes (G. Torrent)
- 2 ateliers de composition spontanée (2 h)
- 1 atelier « Big Band » (3 h)
- 1 atelier « latin jazz » (2 h)
- 3 ateliers « spécial piano » (2 h)
- 1 atelier « spécial guitare » (2 h)
- 2 ateliers de chant (2 h)
- 1 atelier d'harmonie (2 h)
- 3 ateliers de formation de l'oreille (1 h)
- 1 cours de formation de l'oreille (2 h classe pro)
- 1 cours de repiquage (1 h classe pro)
- 4 ateliers Junior (2 h)

2011-2012

- 4 ateliers binaires normaux (2 h)
- 18 ateliers de jazz moderne normaux (2 h)
- 6 ateliers à thèmes (2 h) : Bop & Rock (J. Vuillet), Boris Vian et le Jazz (N. Lambert), Le jazz manouche (D. Robin), Transcription (R. Esmerode), De Scofield à Frisell (L. Pagano), J. Coltrane, Atlantic changes (G. Torrent)
- 2 ateliers de composition spontanée (2 h)
- 1 atelier « Big Band » (3 h)
- 1 atelier « latin jazz » (2 h)
- 3 ateliers « spécial piano » (2 h)
- 1 atelier « spécial guitare » (2 h)
- 2 ateliers de chant (2 h)
- 1 atelier d'harmonie (2 h)
- 1 atelier de formation de l'oreille (1 h)
- 1 cours de formation de l'oreille (2 h classe pro)
- 1 cours de repiquage (1 h classe pro)

- 4 ateliers Junior (2 h)

- Nombre de nouveaux élèves et nombre de réinscriptions chaque année :

2008-2009 : 234 élèves dont 95 nouveaux
2009-2010 : 266 élèves dont 124 nouveaux
2010-2011 : 265 élèves dont 128 nouveaux
2011-2012 : 271 inscrits dont 112 nouveaux

- Nombre de certificats internes délivrés chaque année :

Le certificat d'études musicales AMR-CPMDT est délivré aux élèves qui ont suivi le cursus d'études jusqu'à son terme selon les exigences et les réglementations respectives. Il se décline soit selon le cursus du CPMDT, soit selon le cursus des ateliers de l'AMR. Chaque élève organise son parcours comme il l'entend, notamment le nombre d'ateliers qu'il veut suivre chaque année. Le cursus entier ne comprend pas un nombre fixe d'années ; chacun va à son propre rythme. Un élève peut, sur dossier ou audition, intégrer le cursus en cours de route. Il se verra indiquer le nombre de crédits à obtenir selon son niveau et l'expérience déjà acquise.

L'évaluation du travail de l'élève se fait selon trois procédures, avec des critères précis et recensés. Un crédit est obtenu à la fin d'une année, suite à une évaluation faite conjointement par le professeur d'atelier et par un juré (un membre de la Copia). L'évaluation porte sur le travail effectué tout au long de l'année dans l'atelier et sur la prestation du candidat. Tout au long de l'année, il est demandé aux élèves de la filière certificat une participation active dans la marche de l'atelier (par exemple : écriture de voicings, petits arrangements, préparation d'une introduction, déchiffrage d'un accompagnement simple, indications pour la mise en place d'un thème, etc.). L'organisation et la responsabilité du suivi de ces tâches incombent au professeur d'atelier. L'évaluation a lieu dans le cadre de l'atelier pour les ateliers réguliers et en concert pour les deux ateliers à thème. Les examens portent sur deux disciplines particulières, l'harmonie et l'oreille tonale. La participation aux cours du même nom n'est pas obligatoire mais largement conseillée. Le récital final est un examen sous forme de concert de 40 min. dirigé par le candidat, en orchestre, avec jury croisé AMR-CPMDT. L'élève peut s'inscrire aux examens et aux validations de crédit, quand il se sent prêt, mais jusqu'au 30 avril de chaque année au plus tard, auprès du secrétaire des ateliers. Il n'y a qu'une période d'examens et de validation de crédit par année.

Jusqu'à présent, aucun élève n'est arrivé à compléter le cursus prévu. Deux certificats sont néanmoins prévus pour juin 2012.

- Partenariats et collaboration avec d'autres écoles :

Le CPMDT est le partenaire de référence de l'AMR depuis de très nombreuses années. Sous forme pédagogique tout d'abord :

- le CPMDT offre la carte de membre AMR à tous ses élèves de l'Ecole de Jazz, ce qui leur permet l'accès gratuit aux concerts réguliers de l'AMR, la réception du journal et l'accès aux stages organisés eux aussi en collaboration.
- L'AMR a rendu ses cours « théoriques » gratuits pour ses élèves et ceux du CPMDT, soit formation de l'oreille, pratique rythmique et harmonie.
- Le CPMDT a rendu ses cours « théoriques » gratuits pour les élèves de l'AMR (dans la limite des places disponibles).
- L'AMR a organisé un cycle d'ateliers-stages autour des pratiques diverses de la musique improvisée, à destination des élèves de l'Ecole Professionnelle, et ceux en année terminale de l'Ecole de Jazz du CPMDT. En 2010-2011, l'AMR a invité 8

musiciens à intervenir pendant deux week-ends pour une vingtaine d'élèves, à raison de six heures de cours par jour.

Puis dans l'organisation et le financement des stages, spécifiques à l'Ecole Professionnelle et à la filière préprofessionnelle, ou plus généraux : Joey Baron, Grégoire Maret, Composition I, Newsreel, Claudia 5tet, Bobo Stenson, Loren Stillman, Composition II. Ces stages sont à destination des élèves musiciens, mais également des musiciens et des professeurs, dans le cadre de la formation continue, pour laquelle l'AMR avait déjà envisagé un protocole pédagogique d'utilité publique avant cette nouvelle contrainte.

Ecole Professionnelle de Jazz et de Musique Improvisée AMR-CPMDT :

Après bien des vicissitudes, un regain d'énergie très positif a pu se développer. Suite au décès du principal responsable (et fondateur) de l'Ecole Professionnelle, l'AMR a dû reprendre la gestion de l'école au pied levé et pratiquement reconstituer l'ensemble des documents, fonctionnement et gestion. C'est un énorme travail, mais qui débouche sur un dynamisme nouveau et bienvenu à Genève. En septembre 2011, l'Ecole Pro AMR-CPMDT a obtenu la collaboration de trois nouveaux professeurs de grande qualité : Luigi Galati pour la batterie, Yves Massy pour l'harmonie et l'initiation à l'écriture, et enfin Ohad Talmor pour la composition et l'arrangement, cours donnés en video-conférence depuis New-York. L'AMR travaille actuellement sur un projet plus vaste, qui comprend plusieurs niveaux, de la filière intensive à la filière pré-professionnelle proprement dite, de la classe préparatoire à une filière Bachelor ASMP. Enfin, dans le cadre des convergences et des synergies développées avec le CPM depuis 1986, les deux partenaires ont publié fin 2009 une nouvelle brochure richement illustrée : « Apprendre le Jazz à Genève ». Toutes les activités pédagogiques mises sur pied par les deux institutions (AMR-CPM) y sont décrites clairement et précisément, aussi bien dans la perspective d'un certificat que dans l'option d'un début d'études professionnelles.

- Fréquentation et compte-rendu des festivals annuels de l'AMR :

L'AMR continue de présenter deux festivals chaque année : l'AMR Jazz Festival au printemps et l'AMR aux Croupettes à la fin juin. La première manifestation, dont le but est de permettre à des groupes locaux de se produire en première partie de têtes d'affiche internationales avait traditionnellement lieu à l'Alhambra, avec une entrée payante. L'AMR aux Croupettes est la fête annuelle de l'association, avec une programmation réservée aux orchestres locaux et régionaux. Le festival est constitué de cinq soirées de jazz et de musiques d'improvisation, avec une soirée plus dansante et festive en ouverture (total: 20 à 25 concerts). Il est offert à la collectivité par l'association.

Sur le plan artistique, ces deux événements sont une vitrine de la création musicale genevoise, qui permet de présenter à un public élargi les musiques défendues et illustrées par l'AMR. Au plan social, la « fête des Croupettes » est une des manifestations estivales très appréciées des Genevois.

Sur le plan financier, force est de constater que l'organisation de deux festivals annuels présente un risque accru pour l'association, ceci pour deux raisons principales :

- les coûts de l'organisation de l'AMR aux Croupettes continuent de monter (exigences de sécurité, gestion des déchets, concept sanitaire) ;
- la météo représente un facteur à risque pour toute manifestation en plein air ; ainsi, une journée pluvieuse dans le parc des Croupettes représente un manque à gagner de 10'000 francs environ.

L'AMR Jazz Festival a eu lieu comme prévu dans le cadre du Sud des Alpes pour son édition 2009, à cause des restrictions budgétaires. En 2010, le festival fut à nouveau programmé dans l'Alhambra. L'édition 2011, pour fêter le trentième anniversaire du centre musical du Sud des Alpes, a été organisée en son sein. Cette édition a connu un franc succès, car le centre musical permet de développer un aspect festif, avec des jam sessions après les concerts, des projections vidéo dans l'après-midi, ainsi qu'une dimension

pédagogique avec des stages et master-classes. La jauge de la salle de concert du Sud des Alpes représente néanmoins une contrainte de programmation et nous oblige à choisir des têtes d'affiches en conséquence. L'Alhambra reste la salle idéale pour le festival, mais n'étant pas disponible, l'édition 2012 sera à nouveau organisée au Sud des Alpes.

- Liste des coproductions avec d'autres associations genevoises, suisses et européennes :

2009

- *Cave 12* :
La cave 12 étant toujours orpheline de lieu et ayant surtout des intérêts musicaux communs avec l'AMR, l'AMR les a accueillis et a fait 4 coproductions et un accueil avec ces derniers en 2009 :
coproduction en février Festival Batterie (Mural et duo Ducret Passborg)
coproduction à la cave en avril (Charlotte Hug et Fred Lonberg Holm à la cave)
coproduction avec le KAB du P. Brötzmann Chicago Tentet le 28 mai
accueil du duo Magda Mayas et Tony buck à la cave le 5 octobre
coproduction du Quartet Hairy bones le 26 octobre.
- *ADEM / Ateliers d'Ethno* :
Un vendredi par mois, les ateliers d'ethno se produisent à l'AMR. Il y a eu 7 coproductions en 2009.
- *CIP (Centre International de percussion)* :
Coproduction en février du Festival Batterie avec la cave 12, une soirée et deux concerts (cave et SdA)
2 coproductions lors de la semaine de la percussion avec les ADEM, une fois avec les ADEM le 30 octobre et une coproduction le dimanche 1^{er} novembre.
- *% culturel Migros* :
L'AMR a coproduit deux tournées dans ce cadre, en avril le Rosario Giuliani Quintet avec Red Planet et en novembre Tré en première partie de L'Overtone Quartet à la Salle Ernest Ansermet.
- *Réseaux genevois de coproduction 4eD* :
L'AMR a fait une coproduction in extremis pour sauver le concert de Peter Brötzmann & Chicago Tentet mais avec le KAB et la Cave 12, PTR s'étant finalement retiré du projet.

2010

- *Cave 12* :
Deux coproductions et deux accueils en 2010 :
coproduction : Diatribes & Barry Guy / Huntsville
accueil : Ken Vandermark & Paal Nilsson love / Peter Evans & Okkyung Lee.
- *Adem / Ateliers d'Ethno* :
Sept vendredis de l'ethno en 2010.

2011

- *Cave 12* :
2 coproductions (28.03 Silencers / 22.05 Barras - Demierre- Leimgruber - Malozzi).
3 accueils (17.03 Martin Brandlmeyer, eRikm & A.Pateras/ 27.03 Urs Leimgruber et Evan Parker / 24.11 Fire Room).
- *Adem / Ateliers d'Ethno* :
Il y a eu 8 vendredis de l'ethno en 2011.
- *CIP (Centre International de percussion)* :
Une coproduction le 16.04 Addapt / Oppose et Polwechsel I.
- *Festival Elektron* :
21.04 Mathon VS Florence Melnotte et Seb Petit@.
- *AUBP* :
Trois concerts pour les Aubes musicales en juin.

2012

- *Adem / Ateliers d'Ethno* :
Huit coproductions sont prévues en 2012.
- *AUBP* :
Trois concerts pour les Aubes musicales en juin.

Objectif 2 : Encourager la relève par la transmission d'un savoir-faire.

Indicateurs :

- Compte-rendu concernant l'édition puis l'utilisation d'un manuel qui précise le mode de fonctionnement et la culture d'organisation de l'AMR :

Un travail de documentation approfondi a été fourni dans le cadre de la certification et de l'accréditation des ateliers de l'AMR. En 15 séances du groupe de travail et 170 heures de compilation et de rédaction, le dossier de certification compte dans les 300 pages. A la fin du mois de mai 2009, l'AMR reçoit la certification « Artistiqua ». Le travail en vue de l'accréditation a été moins long, mais plus délicat que celui de la certification. 118 heures de travail ont permis de constituer le dossier d'accréditation qui a été remis le 26 janvier 2010 et la visite « in situ » d'un collège d'experts a eu lieu le 17 février. Afin de franchir l'étape de l'accréditation pour avoir accès à la nouvelle Confédération des Ecoles Genevoises de Musique (CEGM), l'AMR a mis sur pied :

- un questionnaire de satisfaction distribué aux professeurs au mois de novembre et aux élèves en fin d'année scolaire ;
- un représentant des écoles avec un cahier des charges précis et défini (élu dans le cadre de l'Assemblée Générale) ;
- une commission spéciale de supervision de la qualité de l'offre au sein des Ateliers (Comeva) qui se réunit ordinairement 2 fois par an mais qui peut se réunir de manière extraordinaire sur la demande motivée de l'un de ses membres. Elle est composée d'un représentant de l'administration, des deux membres de la Copia, du coordinateur des ateliers, d'un représentant non enseignant du Comité et enfin du représentant des écoles.

- Existence de cahiers des charges pour tous les postes :

Le comité a auditionné tous les salariés de l'association en 2010 et 2011 afin de dégager plus clairement les cahiers des charges. Tous les cahiers des charges sont disponibles à l'administration lors de la mise au concours d'un poste au sein de l'AMR.

Objectif 3 : Développer la structure associative de l'AMR et garantir la durabilité de son action dans la scène culturelle genevoise.

Indicateurs :

- Compte-rendu des dernières évolutions de l'association :

Le comité élu par l'AG intègre chaque année de nouvelles recrues parmi les jeunes musiciens qui gravitent autour de l'association. A noter que depuis 2009 plus aucun membre de la génération fondatrice de l'association ne fait partie du comité, et que la plupart des membres du comité sont aujourd'hui plus jeunes que l'association elle-même.

L'association s'est dotée d'un outil de travail collaboratif sur internet (Basecamp) afin de faciliter les échanges au sein des différentes instances (comité, commission de programmation, administration). De plus, suite à une réflexion sur la nécessité de structurer une communication plus efficace, l'AMR a procédé en 2009 à une réorganisation de postes

administratifs, qui a mené à la création d'un poste de chargé(e) de communication à 30%. Les objectifs principaux ont été d'améliorer la visibilité de l'association sur les nouveaux médias de communication, ainsi que de proposer aux interlocuteurs extérieurs une personne de référence unique au niveau de la promotion. Parmi les premiers fruits de ce travail, la mise en place d'un nouveau site internet, d'une mailing liste professionnalisée, d'un groupe facebook, une rationalisation de l'affichage des rapports plus réguliers avec la presse locale et internationale, et avec les radios et télévisions régionales (RTS, Radio Cité, Léman Bleu etc.). Les résultats de cette nouvelle stratégie sont probants : depuis l'année 2011, l'AMR a constaté une meilleure fréquentation du centre musical tout au long de la saison, festival de jazz inclus.

- Evolution du nombre de membres :

2009 : 955 membres

2010 : 851 membres

2011 : 928 membres

Objectif 4 : Développer les échanges avec d'autres acteurs culturels genevois, suisses et européens dont les objectifs sont apparentés à ceux de l'AMR.

Indicateur :

- Liste des échanges réalisés avec d'autres acteurs culturels genevois, suisses et européens :

A ce jour, l'AMR est membre à part entière de quatre réseaux :

- Le festival JazzContreBand : ce festival transfrontalier est organisé chaque automne par une dizaine de lieux de concert à Genève et en France voisine. L'AMR propose dans ce cadre une programmation orientée sur les échanges entre scène locale et scène française. JazzContreBand est constitué en association transfrontalière depuis 2003.
- Suisse Diagonales Jazz : ce festival bisannuel est organisé par une association réunissant depuis 2002 une vingtaine de lieux de concert en Suisse. Il fonctionne selon le principe de la solidarité, l'objectif étant de couvrir les déficits de chacun. L'AMR y participe à raison de trois soirées de concert avec un groupe local et un groupe invité d'une autre région de la Suisse. Elle s'associe aussi à la création organisée en ouverture du festival.
- La Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées : la « fédé » réunit une quarantaine de lieux de concert français dont la capacité n'excède pas 200 places. L'AMR est membre suisse associé. Ce réseau est un lieu d'échange d'expériences et de travail en commun sur de petites tournées régionales. Il permet à la programmation de l'AMR de repérer des groupes émergents et de nouer des contacts intéressants à long terme.
- Le réseau genevois de coproduction : l'AMR a coproduit des concerts et avec les Ateliers d'ethnomusicologie, Festival Electron, PTR, le KAB de l'Usine, la Cave12, Le Centre International de Percussions, La Barje, CSP, Société Littéraire (liste non exhaustive).

Sur le plan local, l'AMR participe à d'autres opérations ponctuelles :

- Les vendredis de l'ethno : une fois par mois, l'AMR et les Ateliers d'ethnomusicologie coproduisent une soirée de concert dédiée aux musiques traditionnelles du monde. Dans la plupart des cas, la programmation est faite par les Ateliers d'ethnomusicologie.
- La Fête de la Musique : la grande manifestation musicale annuelle offerte par la Ville de Genève est l'occasion pour l'AMR de participer à la scène des écoles, et d'organiser chaque année quelques performances spéciales qui soulignent les spécificités de l'association.

- Le Festival de l'aube : l'association des usagers des bains des Pâquis propose à l'AMR une carte blanche de trois aubes dans le cadre de son festival matinal.

Objectif 5 : Mettre en valeur la scène locale et régionale.

Indicateurs :

- Nouveaux orchestres présentés :

2009 : 76 nouveaux orchestres

2010 : 71 nouveaux orchestres

2011 : 82 nouveaux orchestres

- Mandats de composition octroyés (cartes blanches) :

2009

- Mael Godinat, Megapteraband samedi 28 février et dimanche 1er mars. Mael Godinat: piano, saxophone alto, composition. Jeff Baud et Yvan Baumgartner: trompette. Manu Gesseney: saxophone alto. Stéphane Métraux: saxophone ténor. Aina Rakotobe: saxophone baryton. Yves Massy: trombone. Ian Gordon-Lennox: tuba. Sylvain Fournier et Nelson Schaer: percussions.
- Michel Wintsch, FACE NORD, vendredi 1er et samedi 2 mai. Michel Wintsch: piano, claviers, composition. Antoine Lég: voix, électronique. Noémi Cotton: accordéon. Cyril Moulas: guitare. Raphaël Ortis: guitare basse. Cyril Bondi: batterie.

2010

- Gabriel Zufferey, heAre&know, samedi 23 et dimanche 24 janvier. Gabriel Zufferey, piano. Samuel Blaser, trombone. Ramon Lopez, percussions. Patrice Moret, contrebasse.
- Nicolas Masson, samedi 20 et dimanche 21 février. Nicolas Masson, saxophones. Ted Poor, batterie. Patrice Moret, contrebasse. Ben Monder, guitare.
- Christophe Berthet, IMPROPOVISIONS Suite 4, samedi 29 et dimanche 30 mai. Christophe Berthet, saxophones, clarinettes. Michel Wintsch, piano, synthétiseur. Vinz Vonlanthen, guitare. Gerry Hemingway, batterie.
- Evaristo Perez trio invite Ohad Talmor, jeudi 11 et vendredi 12 novembre. Evaristo Perez, piano. Ohad Talmor, saxophone. Cédric Gysler, contrebasse. David Meier, batterie.

2011

- Aina Rakotobe, Anabaena vendredi 4 et samedi 5 mars. Aina Rakotobe, compositions, saxophones. Sylvain San Giorgio, guitare. Ludovic Lagana, trompette. Delmis Aguilera, basse électrique. Yoann Julliard, batterie.
- Vinz Vonlanthen, Sprung, samedi 7 et dimanche 8 mai. Vinz Vonlanthen, guitare, composition. Barry Guy, contrebasse. Christian Wolfarth, batterie. Joke Lanz, platines, électronique. Lucien Dubuis, clarinettes.
- Sylvain Fournier, ERNEST PLATINI, samedi 1 et dimanche 2 octobre. Sylvain Fournier, compositions, batterie, percussions. Koko Taylor, tuba, flûtes à bec. Jean Ferrarini, piano. Aina Rakotobe, saxophones.

2012

- Vincent Haenni, vendredi 2 et samedi 3 mars. Céline Haenni, voix et traitements. Alexandre Babel, batterie/percussions. Vincent Haenni, guitare électrique.
- Antoine Lang, samedi 26 et dimanche 27 mai. Lionel Friedli, batterie. Rafaël Ortis, basse. Vincent Membrez, claviers. Shane Perlowin, guitare. Antoine Lang, chant.
- Manuel Gesseney (Automne, en cours).

- Pourcentage du programme représenté par les scènes locales et régionales (valeur-cible : 60%) :

2009 : 77 %

2010 : 72 %

2011 : 83 %

- Initiatives particulières durant la période visant à mettre en valeur la scène locale et régionale :

En 2010, les « Labos » ont été créés. Il s'agit d'une scène libre à l'accueil du Sud des Alpes réservée aux musiciens locaux, organisée tous les fins de semaine en prélude aux concerts de la saison.

En 2011, le nombre de séries de concerts à la cave destinés aux nouveaux groupes ou aux groupes qui présentent un nouveau répertoire a été augmenté de 12 à 15/16 par année.

En 2012 un partenariat avec Radio Cité a créé une fenêtre mensuelle de promotion pour des musiciens locaux se produisant à l'AMR, avec interviews et émissions de musiques originales.

3. Conclusion et perspectives

En ligne avec les évaluations de l'accord-cadre 2002-2005 et de la convention de subventionnement 2006-2009, le bilan de la présente évaluation est largement positif. Tous les objectifs ont été atteints, avec quelques petites réserves par rapport à la rapidité de la remise des documents comptables de la part de l'AMR.

L'AMR poursuit avec succès sa mission artistique et pédagogique et démontre un fort dynamisme par rapport à l'évolution de sa structure et de son fonctionnement associatif. Notamment, dans la période évaluée, un poste de chargé(e) de communication a été créé, un nouveau site internet a été mis en ligne, le comité de l'association a subi un processus de rajeunissement, et des nouveaux moyens informatiques ont été adoptés pour améliorer le travail et l'échange entre le comité et les diverses commissions.

En relation à la situation « photographiée » à l'occasion de l'évaluation en 2009, il faut souligner que la situation financière de l'AMR a été complètement remise en ordre, et que l'AMR a obtenu la certification et l'accréditation liées à son entrée dans la Confédération des écoles genevoises de musique.

Néanmoins, au sein de la CEGM, l'AMR s'est retrouvée dans une situation très particulière de par sa propre structure, où le volet pédagogique n'est qu'une partie d'un tout. En accord avec les représentants de l'Etat de Genève, l'AMR confirme son appartenance au groupe « musique » du DIP, plutôt qu'à celui des « écoles de musique ». Ce regroupement semble beaucoup plus pertinent avec l'ensemble constitué de la structure et le projet développé par l'AMR. Suivre jusqu'au bout les démarches liées à la CEGM pourrait amener à une fragmentation de l'AMR contraire à sa vocation et même mettre en péril l'association.

L'AMR tient à souligner pourtant qu'elle continuera à suivre les procédures annuelles de certification de qualité, qu'elle entend bien maintenir les liens étroits qui l'associent à certains membres de la CEGM en collaborations, synergies et complémentarités et qu'elle souhaite vivement demeurer, à titre d'observateur, dans le giron des activités de la Confédération, de telle manière qu'elle puisse reconsidérer sa position en 2016, à l'échéance de la prochaine convention de subventionnement, si les circonstances le permettent alors.

Annexe 1 : Tableau de bord

| | | valeurs cibles | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Moyenne des 3 dernières années | Année scolaire 2008-2009 | Année scolaire 2009-2010 | Année scolaire 2010-2011 |
| Indicateurs généraux | | | | | |
| Nombre de membres AMR | Nombre de membres au 31 décembre | 898 | 955 | 851 | 928 |
| Personnel enseignant (PE) | Nb de postes PE en équivalent plein temps (24h/semaine) | 3.96 | 3.79 | 3.96 | 3.92 |
| | Nombre de personnes | 21 | 20 | 23 | 22 |
| Personnel administratif et technique (PAT) | Nb de postes PAT en équivalent plein temps | 4.5 | 4.85 | 5.05 | 5.25 |
| | Nombre de personnes | 21 | 27 | 28 | 28 |
| Emplois temporaires | Nombre de postes en équivalent plein temps | 1.47 | 1.8 | 1.4 | 1 |
| | Nombre de personnes | 2 | 3 | 2 | 1 |
| Indicateurs financiers | | | | | |
| Salaires PE | Salaires PE + charges sociales | | 298'829 | 307'979 | 307'222 |
| Salaires PAT | Salaires PAT + charges sociales | | 472'210 | 475'937 | 488'671 |
| Charges de production et diffusion artistique (hors salaires) | Cachets+Trsp+Logem+repas+catering+ Suisa+I.S. | | 283'514 | 299'125 | 335'453 |
| Charges du Sud des Alpes (hors salaire) | Charges fixes+Batiment+Materiels | | 745'947 | 696'970 | 716'603 |
| Charges de promotion (hors salaires) | Publicité/Affiches+Frais Viva | | 101'986 | 106'688 | 109'619 |
| Total des charges | Total des charges y.c. prestations en nature + | cf. plan financier | 1'902'486 | 1'886'699 | 1'983'428 |
| Recettes propres | Recettes propres = écolages, billetterie, dons, cottisations | | 637'501 | 553'159 | 592'353 |
| Subventions des collectivités publiques | Subvention monétaires DIP+subvention Ville y.c. | | 1'284'146 | 1'367'904 | 1'370'683 |
| | Prestations en nature de la Ville | | 255'346 | 260'704 | 263'483 |
| Total des produits | Total des produits y.c. prestations en nature | | 1'921'647 | 1'921'063 | 1'963'036 |
| Résultat d'exploitation | Résultat net | | 19'161 | 34'364 | -20'392 |
| Indicateurs d'activité "Ateliers" | | | | | |
| Nombre d'élèves | Nombre d'élèves au 31 décembre | 269 | 256 | 266 | 265 |
| | Nombre de réinscriptions (élèves ayant déjà participé à un atelier l'année précédente) | 145 | 235 | 142 | 137 |
| | Nombre de nouveaux élèves (élèves n'ayant pas participé à un atelier précédemment) | 124 | 21 | 124 | 128 |
| Nombre d'ateliers | Nombre d'ateliers programmés pour l'année scolaire | 47 | 45 | 45 | 47 |
| Nombre de certificats délivrés | Nombre de certificats durant l'année | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cours collectif type : écolage-s annuel-s | Prix annuel pour un cours collectif standard | 750 | 750 | 750 | 800 |
| Durée-s d'un atelier standard | Durée hebdomadaire en minutes | 120 | 120 | 120 | 120 |
| Nombre moyen de participants par stage | Moyenne des participants par stage | 20 | 20 | 20 | 20 |

| | | valeurs cibles | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Moyenne des 3 dernières années | Année scolaire 2008-2009 | Année scolaire 2009-2010 | Année scolaire 2010-2011 |
| Indicateurs d'activité "Diffusion" | | | | | |
| Nombre de concerts | Nombre de concerts durant l'année toutes manifestations confondues | 182 | 208 | 214 | 321 |
| Nombre de spectateurs SdA | Nombre de spectateurs pour l'ensemble des concerts hors festival | 17'017 | 13'902 | 12'123 | 12'225 |
| Nombre de spectateurs Jazz Festival | Nombre de spectateurs pour l'ensemble des concerts | 1'270 | 512 | 672 | 862 |
| Nombre de spectateurs Croquettes | Nombre de spectateurs pour l'ensemble des concerts | 13'333 | 14'000 | 13'500 | 12'000 |
| Nombre d'orchestres jouant pour la 1ère fois à l'AMR | Nombre de nouveaux orchestres présentés durant l'année au SdA | 39 | 76 | 71 | 82 |
| Nombre de concerts donnés par des groupes locaux | concerts réalisés par des orchestres de l'agglomération franco-valdo-genevoise | 90 | 80 | 113 | 110 |
| Nombre de mandats de composition | Nombre de mandats octroyés durant l'année à des compositeurs | 2 | 2 | 4 | 3 |
| Nombre de Viva la Musica | Nombre de numéros publiés durant l'année (cible : 9) | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Ratios | | | | | |
| Part du programme local et régional | nombre de productions locales / nombre de concerts contractuels (cible : 60%) | 60% | 77% | 72% | 83% |
| Part PAT | Nombre de postes PAT/ (postes PE+postes PAT) | | 56% | 56% | 57% |
| Part PE | Nombre de postes PE / (postes PE+PAT) | | 44% | 44% | 43% |
| Part d'autofinancement | Recettes propres/ total des produits | | 33% | 29% | 30% |
| Part de financement public | (subventions Ville+Etat y.c. subv en nature)/total des produits y.c. subventions en nature | | 67% | 71% | 70% |
| | (prestations en nature de la Ville)/total des produits | | 13% | 14% | 13% |
| Part charges de production et diffusion | charges de production et diffusion / total des charges | | 15% | 16% | 17% |
| Part des charges d'enseignement | Salaires PE/charges totales | | 16% | 16% | 15% |
| Part charges générales de fonctionnement | (Salaires PAT+Charges Sud des Alpes+charges promotion+ amortissements)/total des charges | | 69% | 68% | 66% |
| Billetterie | | | | | |
| Billets tarif normal | | 3'136 | 2'760 | 2'156 | 2'694 |
| Billets tarif réduit | membres étudiants, AVS, chômeurs, tarif jeunes | 1'690 | 1'587 | 1'445 | 2'156 |
| Billets de faveurs | invités, musiciens, comité, élèves ateliers | 1'541 | 1'595 | 1'707 | 1'186 |
| Billets tarif 20ans/20francs | | 82 | 77 | 114 | 107 |
| Total | | 6'449 | 6'019 | 5'422 | 6'143 |

Indicateurs dans le cadre du développement durable

- Distribution de flyers seulement en interne.
- Eclairage déclenché par des détecteurs.
- Tri des déchets.
- Utilisation de vaisselle lavable au bar du Sud des Alpes et de vaisselle biodégradable aux Croupettes.

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

| CHARGES | 2009 | 2009 | 2010 | 2010 | 2011 | 2011 | 2012 |
|-----------------------------------|-----------|----------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget |
| Charges de personnel | | | | | | | |
| SALAIRES ADMINISTRATION | 260'000 | 259'239 | 262'000 | 256'877 | 270'000 | 273'035 | 273'000 |
| SALAIRES PERSONNEL TECHNIQUE | 59'000 | 66'440 | 62'000 | 66'112 | 62'000 | 79'696 | 80'000 |
| SALAIRES ENSEIGNANTS | 270'000 | 264'541 | 270'000 | 274'269 | 270'000 | 273'616 | 274'000 |
| SALAIRES DIVERS MANIFESTATIONS | 20'000 | 24'094 | 22'000 | 29'277 | 22'000 | 33'950 | 33'000 |
| SALAIRES BUVETTES | 52'000 | 52'513 | 52'000 | 50'192 | 52'000 | 46'900 | 47'000 |
| SALAIRES PERSONNEL AUXILIAIRE | 13'200 | 15'744 | 13'200 | 21'650 | 13'200 | 25'713 | 15'000 |
| AVS / LPP / ASSURANCES | 95'000 | 88'468 | 101'000 | 85'271 | 102'250 | 90'018 | 92'000 |
| Charges d'exploitation | | | | | | | |
| CACHETS | 234'000 | 203'222 | 260'000 | 221'401 | 260'000 | 251'152 | 255'000 |
| TRANSPORT MUSICIENS | 20'000 | 21'668 | 20'000 | 26'132 | 20'000 | 20'678 | 20'000 |
| LOGEMENTS & REPAS MUSICIENS | 53'000 | 42'878 | 53'000 | 34'702 | 53'000 | 44'587 | 45'000 |
| SUISA | 22'300 | 10'187 | 24'500 | 9'765 | 25'000 | 10'405 | 11'000 |
| CATERING JF | 3'000 | 419 | 4'000 | 2'125 | 4'500 | 3'632 | 4'000 |
| PUBLICITE/PRESSE/AFFICHES | 40'000 | 21'225 | 50'000 | 26'964 | 50'000 | 28'072 | 30'000 |
| ASSURANCES RC/AUTORISATIONS | 1'000 | 1'395 | 1'500 | 1'515 | 1'500 | 1'318 | 1'500 |
| BAR SUD DES ALPES (FG/ACHATS) | 96'000 | 106'358 | 96'000 | 84'964 | 96'000 | 81'220 | 85'000 |
| JOURNAL VIVA LA MUSICA | 76'000 | 80'762 | 76'000 | 79'904 | 76'000 | 81'547 | 82'000 |
| Frais généraux | | | | | | | |
| BATIMENT SdA (mise à disposition) | 217'350 | 218'714 | 217'350 | 218'714 | 217'350 | 225'923 | 226'503 |
| ENTRETIEN LOCAUX | 73'500 | 76'154 | 73'500 | 74'679 | 73'500 | 61'751 | 65'000 |
| LOC.ENTRETIEN MAT.MUS/INFRAST. | 136'000 | 161'781 | 140'000 | 209'626 | 140'000 | 206'587 | 200'000 |
| XEROX PHOTOCOPIE/LEASING | 9'000 | 9'010 | 9'000 | 9'100 | 9'000 | 3'473 | 5'000 |
| COURRIER/TIMBRES | 10'000 | 7'538 | 10'000 | 4'152 | 10'000 | 3'910 | 4'500 |
| INT.& FRAIS BANQUE/POSTFINANCE | 800 | 490 | 800 | 1'171 | 800 | 691 | 1'000 |
| FG BUREAU | 8'000 | 4'206 | 8'000 | 6'316 | 8'000 | 11'563 | 12'000 |
| HONORAIRES | 3'200 | 13'165 | 4'000 | 8'000 | 4'000 | 16'708 | 8'000 |
| PARC INFORMATIQUE | 500 | 560 | 3'000 | 0 | 500 | 776 | 500 |
| FRAIS DE REUNIONS | 1'000 | 317 | 1'000 | 110 | 1'000 | 0 | 500 |
| CENTRE DE DOC | 2'000 | 1'806 | 10'000 | 4'062 | 10'000 | 4'074 | 5'000 |
| MATERIEL DE MUSIQUE ACHAT | 1'500 | 3'220 | 10'000 | 2'597 | 2'000 | 7'593 | 2'200 |
| ACCEUIL/REPRESENTATION | 600 | 943 | 600 | 746 | 600 | 971 | 1'000 |
| FRAIS STAGES | 1'000 | | 1'000 | | 1'000 | 8'210 | 8'000 |
| ELECTRICITE/TELEPHONE | 25'000 | 23'859 | 25'000 | 22'055 | 25'000 | 21'092 | 22'000 |
| COPRODUCTION/PART.AMR | 15'000 | 52'642 | 17'000 | 10'301 | 18'000 | 26'674 | 17'000 |
| TVA | 8'500 | 8'983 | 8'500 | 9'016 | 8'500 | 9'910 | 9'500 |
| IS Artiste | 6'000 | 5'140 | 7'000 | 5'000 | 8'000 | 5'000 | 6'000 |
| Frais AMR-CPM | 4'500 | 16'840 | 4'500 | 2'848 | 4'500 | 12'956 | 15'000 |
| AMORTISSEMENTS | 31'526 | 30'018 | 32'550 | 27'317 | 11'580 | 8'413 | 6'000 |
| Charges extraordinaires | | 328 | | 0 | | 900 | |
| Charges exercice précédent | | 6'840 | | 0 | | 1'893 | |
| Total Charges | 1'869'476 | 1'901'707 | 1'950'000 | 1'886'930 | 1'930'780 | 1'984'604 | 1'962'203 |

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2009-2012 de l'AMR

| | 2009 | 2009 | 2010 | 2010 | 2011 | 2011 | 2012 |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| PRODUITS | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget |
| ENTREES CONCERTS | 112'000 | 97'882 | 112'000 | 87'348 | 114'000 | 103'297 | 105'000 |
| PRODUITS DIVERS MANIFEST. | 240'000 | 230'283 | 240'000 | 204'580 | 240'000 | 197'577 | 200'000 |
| PUB. VIVA LA MUSICA | 7'000 | 5'235 | 7'000 | 6'215 | 7'000 | 5'915 | 6'000 |
| ECOLAGES ATELIERS | 184'000 | 162'718 | 184'000 | 164'730 | 184'000 | 174'239 | 184'000 |
| COTISATIONS | 64'000 | 68'360 | 64'000 | 68'670 | 64'000 | 66'673 | 65'000 |
| RECETTES DIVERS | 5'000 | 6'498 | 5'000 | 6'533 | 5'000 | 11'927 | 5'000 |
| COPRO. Part ext. | 15'000 | 40'595 | 15'000 | 3'281 | 15'000 | 16'503 | 15'000 |
| BATIMENT SdA (mise à disposition) | 217'350 | 218'714 | 217'350 | 218'714 | 217'350 | 225'923 | 226'503 |
| SUBV. VILLE DE GENEVE | 790'000 | 790'000 | 790'000 | 814'400 | 790'000 | 814'400 | 814'400 |
| SUBV. VILLE DE GE DIVERS MANIFS+AFFICH. | 1'260 | 36'632 | 1'260 | 37'352 | 1'260 | 49'957 | 37'120 |
| SUBV. ETAT DE GENEVE DIP | 238'800 | 238'800 | 292'800 | 292'800 | 292'800 | 292'800 | 292'800 |
| AUTRES | 5'000 | 8'485 | 5'000 | | 5'000 | | |
| DONS PRIVES | | | | | | 5'000 | |
| DISSOLUTION FONDS D'INVEST | 16'666 | 16'666 | 16'666 | 16'670 | | | |
| TOTAL PRODUITS | 1'896'076 | 1'920'868 | 1'950'076 | 1'921'293 | 1'935'410 | 1'964'211 | 1'950'823 |
| TOTAL CHARGES | 1'869'476 | 1'901'707 | 1'950'000 | 1'886'930 | 1'930'780 | 1'984'604 | 1'962'203 |
| Resultat annuel | 26'600 | 19'161 | 76 | 34'363 | 4'630 | -20'393 | -11'380 |
| Résultats cumulés | 465 | 1'432 | 541 | 35'795 | 5'171 | 14'660 | 6 |

Résumé du plan financier :

| | 2009 | 2009 | 2010 | 2010 | 2011 | 2011 | 2012 |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget |
| CHARGES | | | | | | | |
| Salaires | 769'200 | 771'038 | 782'200 | 783'648 | 791'450 | 822'928 | 814'000 |
| Coûts d'exploitation | 545'300 | 488'114 | 585'000 | 487'472 | 586'000 | 522'610 | 533'500 |
| Frais généraux | 523'450 | 605'368 | 550'250 | 588'493 | 541'750 | 627'861 | 608'703 |
| Amortissements | 31'526 | 30'018 | 32'550 | 27'317 | 11'580 | 8'413 | 6'000 |
| Charges extraordinaires | 0 | 7'168 | 0 | 0 | 0 | 2'793 | 0 |
| Total des charges | 1'869'476 | 1'901'707 | 1'950'000 | 1'886'930 | 1'930'780 | 1'984'604 | 1'962'203 |

| PRODUITS | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Recettes propres | 627'000 | 611'571 | 627'000 | 541'357 | 629'000 | 576'131 | 580'000 |
| Subventions Etat/Ville | 1'247'410 | 1'284'146 | 1'301'410 | 1'363'266 | 1'301'410 | 1'383'080 | 1'370'823 |
| Autres dons | 5'000 | 8'485 | 5'000 | 0 | 5'000 | 5'000 | 0 |
| Dissolution fonds d'invest.Lot. Ro. | 16'666 | 16'666 | 16'666 | 16'670 | 0 | 0 | 0 |
| Total Produits | 1'896'076 | 1'920'868 | 1'950'076 | 1'921'293 | 1'935'410 | 1'964'211 | 1'950'823 |
| Résultat | 26'600 | 19'161 | 76 | 34'363 | 4'630 | -20'393 | -11'380 |
| Résultats cumulés (fonds propres au 31.12.2008 : -17'728) | 465 | 1'432 | 541 | 35'795 | 5'171 | 15'402 | 4'022 |